
*3 jours de carence et 10% en moins de rémunération,
le SNPTES dit NON !*

Pour le SNPTES, on ne fait pas d'économies en empêchant des agents de s'absenter, pour des raisons de santé ! En déposant des amendements sur le projet de loi de finances 2025 qui toucheront directement les fonctionnaires, le gouvernement a choisi de s'engager dans un "**plan de lutte contre l'absentéisme**" dangereux.

Le SNPTES invite les parlementaires à se rendre dans nos établissements et services pour comprendre qu'un seul collègue malade, s'il ne peut bénéficier d'un congé rémunéré, risque de contaminer l'ensemble de ses collègues, mais également les usagers du service public. Par ailleurs, il est à noter, dans les faits, qu'un système d'exonération des jours de carence existe déjà dans l'enseignement supérieur puisque nos collègues enseignants-chercheurs ont, heureusement, la possibilité bénéfique de rattraper leurs cours.

Depuis l'instauration du jour de carence, le SNPTES n'a eu de cesse de dénoncer cette mesure inique, antisociale et particulièrement inhumaine d'appliquer cette règle répressive à des agents en arrêt de travail.

Les pandémies ne s'arrêtent pas aux portes de nos lycées, services, universités et laboratoires. Le SNPTES aimerait que les tenants de telles idées n'oublient pas que la première personne décédée du COVID, en France, était un collègue enseignant contaminé au sein de son établissement !

Le SNPTES demande le retrait de ces amendements.

Choisy-le-Roi, le 28 octobre 2024